



MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ACCUEIL DES USAGERS DE L'ADMINISTRATION FISCALE



La qualité du service offert aux usagers a toujours été une de nos préoccupations prioritaires. Toutes dispositions sont prises pour faciliter vos démarches et prendre en compte votre demande :

- > Même lorsque vous ne vous êtes pas adressé au bon service,
- > Même si vous ne pouvez pas vous déplacer,

LE CENTRE IMPÔTS SERVICE :

Pour répondre à toutes vos questions fiscales d'ordre général
Au 08 10 46 76 87 ou au 0810 IMPOT (coût d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h

Votre interlocuteur de proximité : La Trésorerie du Touvet
Sur place du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h avec ou sans rendez-vous
Par courrier : Trésorerie, avenue Montfillon, BP 16, 38660 LE TOUVET
Par téléphone : 04 76 08 45 87 ou par télécopie : 04 76 08 53 17
Par courriel : t038043@dgfip.finances.gouv.fr



Vente d'un bien ?

Paiement de l'impôt ?

Déménagement ?

*Changement de
situation ?*

Déductions ?

Déclaration ?

Réclamation ?

Formulaire ?

*Personne à
charge ?*

Calcul ?

POUR NE PLUS AVOIR A Y PENSER :

OPTEZ POUR UN MOYEN MODERNE DE PAIEMENT DE VOS IMPOSITIONS

Avec le CENTRE PRELEVEMENT SERVICE

Par téléphone : 0 810 012 011 (coût d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00,

Par courrier : Centre Prélèvement Service 69327 LYON CEDEX 3

Par courriel : cps.lyon@finances.gouv.fr

Par télécopie : 04 37 91 87 97

La mensualisation : un étalement de votre imposition pour une meilleure gestion de votre budget
Le prélèvement à l'échéance : l'impôt à la date de paiement mais en évitant tout retard ou tout oubli.

Sur le site www.impots.gouv.fr

Toute l'année, 24h sur 24, 7 jours sur 7

Pour payer directement en ligne

Pour adhérer à la mensualisation ou au prélèvement

Pour modifier ou suspendre les prélèvements

Pour indiquer un changement de compte bancaire (RIB)

